

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**deliberation :**  
**N° 2013\_16\_8**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

**Objet : Demande de subvention à l'état au titre de la DETR pour nos travaux de la mairie et du restaurant scolaire - annule et remplace toutes les délibérations prises pour le même objet**

L'an deux mille treize, le lundi 18 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Séance ordinaire Salle du conseil, à, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 12 Février 2013

Présents :

**Titulaires** : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

**Secrétaire de Séance** : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal, qu'il serait nécessaire de demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) à Madame la Préfète pour les travaux de restructuration de l'école, agrandissement et mise aux normes du restaurant scolaire et l'extension de la mairie à hauteur de 35 % du montant total 355 180,71 € HT soit 124 313,25 €uros. (annule et remplace toutes les délibérations prises pour le même objet).

*Plan de Financement*

Le plan de financement concerne la totalité des travaux:

Part prise en compte pour la D.E.T.R. 355.180,71 € H.T.  
(estimation restaurant et école, variante et honoraires architecte)

**Le financement de cette opération est envisagé comme suit :**

Subvention Conseil Général espéré	78.625,00 €
Subvention Régionale espérée	50.000,00 €
Subvention exceptionnelle espérée	5.000,00 €
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	124.313,25 €
Commune (emprunts, prêt relais, fonds propres)	97.242,46 €

---

**355.180,71 € H.T.**

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de 124 313,25 €uros au titre de la DETR à Madame La Préfète;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT

